

Confinement acte 2

Écrit par Admin

Jeudi, 29 Octobre 2020 11:33 - Mis à jour Vendredi, 27 Novembre 2020 09:39

Un nouveau confinement débutera ce soir. Respectez-le svp et prenez soin de vous. Votre mairie reste ouverte sur RDV au 03 84 78 20 28 et à votre disposition pour tout besoin.

Le Président de la République l'a annoncé hier soir à la télévision : dès ce vendredi, la France sera à nouveau confinée pour un mois. Les restrictions seront toutefois différentes du premier confinement au printemps, puisque les crèches, écoles, collèges et lycées resteront ouverts. Les protocoles sanitaires y seront renforcés. Les universités et établissements d'enseignement supérieur devront à nouveau assurer les cours à distance.

Le télétravail devra être appliqué « partout où c'est possible ». Les guichets des services publics vont néanmoins rester ouverts, tout comme les usines et les exploitations agricoles. « Le travail pourra continuer » a assuré Emmanuel Macron. Mais il faudra, comme au printemps, être en possession d'une attestation de son employeur pour pouvoir circuler pour ce motif. Le chômage partiel sera disponible en cas d'impossibilité de travailler et un plan sera mis en place pour les indépendants, commerçants, très petites et moyennes entreprises qui feront face à une perte de chiffre d'affaires.

Les rassemblements, privés ou publics, seront interdits, mais les visites dans les Ehpad et maisons de retraite resteront autorisées.

Se rendre à un rendez-vous médical restera possible, en le justifiant par l'attestation.

Les bars, restaurants, commerces non essentiels et les établissements recevant du public seront fermés. Les règles pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire après quinze jours de confinement. Les cimetières resteront ouverts et les enterrements seront possibles.

Confinement acte 2

Écrit par Admin

Jeudi, 29 Octobre 2020 11:33 - Mis à jour Vendredi, 27 Novembre 2020 09:39

Les déplacements entre régions seront proscrits, à l'exception de ceux qui rentrent de vacances. Les déplacements en Europe seront autorisés sous conditions, tandis que les déplacements hors de l'Europe seront interdits. LES AFFICHES DE LA HAUTE SAÔNE
